

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-178**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – MOBILITÉS ACTIVES**


-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde le 28 septembre 2018,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020
Reçu en préfecture le 24/09/2020
Affiché le 
ID : 033-213302433-20200921-D_20_09_178-DE

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la volonté de la municipalité de favoriser l'usage du vélo et plus généralement des mobilités actives, en cohérence avec la politique générale de transition écologique, des actions seront menées dans la perspective de :

- Créer un Réseau Express Vélo (REV) de 6 kms de pistes cyclables en site propre,
- Améliorer et développer les voies cyclables existantes et créer des voies inter-quartiers,
- Installer des « vélo-box » sécurisés dans les quartiers, à la gare et près des centres d'intérêt des Libournais,
- Doubler le nombre de vélos gratuits en libre-service et mettre en service des stations connectées 24h/24,
- Densifier les zones de stationnement pour les « deux-roues »
- Instaurer une zone 30 et des voies en double sens cyclable dans la bastide.

Considérant le budget de ces opérations prévues de 2020 à 2025, estimé à 2 000 000 € HT soit 400 000 € HT par an,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de ces opérations dès la fin 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 2 000 000 € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	2 000 000,00 €	DSIL	600 000,00 €	30 %
		Département de la Gironde (coeff 1.2)	300 000,00 €	15 %
		Autofinancement	1 100 000,00 €	55 %
Total	2 000 000,00 €	Total	2 000 000,00 €	100 %

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_178-DE

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 600 000,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_178-DE

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-179**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU CIMETIÈRE DE QUINAULT**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant enfin que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant que le projet d'aménagement du boulevard de Quinault et de la place du Souvenir Français, est un projet de quartier et de mise en valeur du patrimoine,

Considérant que cet espace public, situé au sud de la ville dans une zone d'habitat résidentiel et d'équipements publics (maison des associations, gymnase, collège), à proximité des vignes, est plutôt caractérisé comme une esplanade, au-devant du cimetière de Quinault, cimetière mitoyen du gymnase Jean Mamère et du château de Quinault, grand cru Saint-Emilion.

Considérant que l'entrée du cimetière est marquée par une arche monumentale surmontée de l'inscription PAX qui commémore l'histoire militaire de Libourne, ancienne ville de garnison,

La Ville a souhaité réaménager cet espace comme un lieu de rassemblement et de recueillement, tout en respectant la structure urbaine et avec une attention particulière sur la végétalisation avec la mise en place d'îlots d'ombrage.

La fréquentation importante du secteur est un argument qui motive l'accompagnement des déplacements piétons et cyclistes.

Cet aménagement offrira une halte pour les promeneurs et constituera une étape d'un parcours plus large dans une ambiance apaisée, grâce à un aménagement d'une grande simplicité selon les objectifs suivants :

- Proposer un mobilier urbain et des assises confortables,
- Mettre en scène l'architecture remarquable de l'entrée du cimetière,
- Continuer à rendre possible la vente de fleurs, à la Toussaint notamment.

Cet aménagement contribue à la politique générale de transition écologique de la Ville qui suppose en particulier la réintroduction de la végétation dans l'espace urbain et de faire une place plus grande aux mobilités actives. A cet égard, il est envisagé :

- La plantation d'arbres le long du boulevard, voire sur l'esplanade elle-même,
- La végétalisation de l'espace,
- La perméabilisation des sols,
- L'installation d'équipements propices à l'utilisation du vélo (racks, boxes) et la connexion à la piste cyclable ainsi qu'aux chemins principaux inter-quartiers,
- La connexion au nouvel espace de recyclage en apport volontaire,
- La résolution des difficultés actuelles de récupération des eaux pluviales.

Ce nouvel espace végétalisé devra être pensé comme un traversant la commune. Les essences d'arbres seront choisies pour leur nature de l'ombre procurée mais aussi au regard de leurs exigences et perspectives du climat.

Considérant le budget de l'opération estimé à 590 000 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévu fin 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 590 000 € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	590 000,00 €	DSIL	177 000,00 €	30 %
		Autofinancement	413 000,00 €	70 %
Total	590 000,00 €	Total	590 000,00 €	100 %

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 177 000,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_179-DE



**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-180**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VILLAGE DES DAGUEYS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant enfin que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant le projet d'aménagement du village des Dagueys visant à permettre à ce village de retrouver une typicité propre par l'attention apportée à son architecture et par les aménagements de ses espaces publics.

Il s'agit, en effet, de restituer à ce lieu-dit son aspect de bourgade connectée à la nature, de mettre en valeur l'aspect patrimonial du village et sa structure irrégulière selon plusieurs directions :

- Valoriser le devant des maisons de caractère les plus anciennes et les rendre visibles,
- S'appuyer sur les vestiges patrimoniaux : le pont de pierre, le portail et le mur de pierre à l'entrée de la rue de la Barbanne,
- Mettre en scène l'histoire de ce village,
- Travailler l'éclairage depuis le sol pour valoriser le bâti.

La végétalisation de l'espace constitue un autre volet de ce projet à vocation écologique, notamment par la végétalisation de l'espace urbain et la facilitation de l'accès aux mobilités actives :

- Végétalisation des pieds de façades ou espaces libres, rusticité des espèces.
- Perméabilisation des sols,
- Intégration si possible d'un éclairage public autonome,
- Installation d'équipements propices à l'utilisation du vélo (racks, boxes) et connexion au réseau cyclable de la ville.

Enfin l'image de ce quartier doit être améliorée en :

- Travaillant la visibilité de l'entrée du quartier (pin parasol, carrefour en patte d'oie, éclairage...),
- Marquant le sol avec des revêtements nuancés pour délimiter l'ensemble du village.

Considérant le budget de l'opération prévue de 2020 à 2021 estimé à 400 000,00 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévu fin 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_180-DE

Dépenses		Recettes		
Travaux	400 000,00 €	DSIL	120 000,00 €	30 %
		Autofinancement	280 000,00 €	70 %
Total	400 000,00 €	Total	400 000,00 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 120 000,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_180-DE

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-181**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**


**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : ÉGLISE SAINT JEAN-BAPTISTE - TRAVAUX DE RÉHABILITATION**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vu l'arrêté préfectoral portant inscription de l'église Saint Jean-Baptiste supplémentaire des monuments historiques du 9 mai 1997,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020  
Reçu en préfecture le 24/09/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_181-DE

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats « Action Cœur de Ville » et « Ville d'Équilibre »,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de soutien à l'investissement local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant le péril imminent, nécessitant, fin 2019, une mise en sécurisation et un démontage en urgence du clocher de l'église Saint Jean-Baptiste, édifice cultuel et patrimonial de Libourne, à l'origine de la campagne de travaux nécessaires sur ce monument classé, la Ville a décidé de poursuivre les travaux de restauration de son clocher par le remontage de la flèche et la restauration de l'ensemble des façades de l'édifice, en deux phases de travaux :

- Restauration du clocher et remontage de la flèche de septembre 2021 à février 2023 pour un montant estimé à 3 300 000,00 € HT
- Restauration de l'ensemble des façades de l'édifice de mars 2023 à juin 2024 pour un montant estimé à 1 785 000,00 € HT

Considérant le coût des travaux de restauration de l'édifice estimé à 5 085 000,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre et frais annexes).

Considérant le démarrage de l'opération est prévu en novembre 2020 avec la désignation du maître d'œuvre de ce projet, en accord avec les services de conservation du patrimoine.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

SLOX

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_181-DE

Budget prévisionnel de l'opération en HT				
Dépenses		Recettes		100,00 %
Maîtrise d'œuvre	439 583,33 €	DSIL 2020 (sur travaux)	1 525 500,00 €	27.40 %
Bureau de contrôle	27 083,33 €	Autres financements :		
Coordonnateur Sps	12 083,33 €	Drac	1 104 000,00 €	19.84 %
Phase 1 : clocher et flèche	3 300 000,00 €	Autofinancement	2 934 249,99 €	67,26 %
Phase 2 : façades	1 785 000,00 €			
Total	5 563 749,99 €	Total	5 563 749,99 €	100,00 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 1 525 500 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_181-DE



**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-182**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA PASSERELLE PIÉTONNE JEAN FREUSTIÉ AU SURPLOMB DE LA GARE SNCF**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses  
2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de  
préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020  
Reçu en préfecture le 28 septembre  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_182-DE

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre  
2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser  
pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions  
possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et  
qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment  
dans le cadre des contrats « Action Cœur de Ville » et « Ville d'Équilibre »,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des  
territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à  
la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la  
part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à  
l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la  
transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique  
et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant le projet à l'étude de Pôle d'Échange Multimodal dans le quartier de la gare SNCF  
de Libourne,

Considérant les travaux et les projets de mise en accessibilité et d'aménagement de la gare et  
de ses abords par la la SNCF sur son domaine,

Considérant la transformation amorcée de ce secteur qui assure des fonctions importantes pour  
la ville et ses habitants comme pour ceux du territoire de La Cali,

Considérant la nécessité de mettre en accessibilité la passerelle piétonne Jean Freustié,  
surplombant les voies ferrées de la gare SNCF pour les personnes à mobilité réduite, par  
l'installation et la desserte de deux ascenseurs, avenue Gallieni et boulevard Aristide Briand,

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 637 836.66 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation en 2021,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_182-DE

Budget prévisionnel de l'opération				
Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	56 470,00 €	DSIL	191 351,00 €	30%
Études	16 666.66 €	Autofinancement	446 485.66 €	70 %
Travaux tranche ferme	564 700,00 €			
Total	637 836.66 €	Total	637 836.66 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 191 351,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Signature of Philippe Buisson

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_182-DE

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-183**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL): DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE SITES SCOLAIRES – DIVERSES CLASSES**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses  
2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de  
préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020  
Partenaires le 28 septembre  
Reçu en préfecture le 24/09/2020  
Affiché le  
le territoire (ORT) par SLO  
ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_183-DE

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre  
2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser  
pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions  
possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et  
qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment  
dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des  
territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à  
la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la  
part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à  
l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la  
transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique  
et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la démarche de développement durable engagée par la collectivité pour  
l'ensemble de ses équipements publics, y compris ses établissements scolaires,

Considérant que certains de ces bâtiments parfois anciens méritent d'être rénovés afin  
d'assurer un confort énergétique aux enfants comme au personnel et de répondre aux  
nécessités de transition écologique,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux pour permettre à ces établissements  
d'atteindre une performance de qualité en terme d'économies d'énergie, la Ville s'engage sur  
une programmation de travaux prévus de 2021 à 2025 :

- En 2021 seront concernées les classes 1, 2, 3 et 8 de l'école élémentaire du Sud – 16 rue Jules Védrières pour un coût estimé à 208 333.33 € HT
- En 2022 seront concernées les classes 4, 5, 6 et 7 de l'école élémentaire du Sud – 16 rue Jules Védrières pour un coût estimé à 208 333.33 € HT
- En 2023 seront concernées les classes 9, 10 et 11 de l'école élémentaire du Sud – 16 rue Jules Védrières ainsi que la classe 0 de l'école élémentaire Myriam Errera - 36 rue Carrère pour un coût estimé à 208 333.33 € HT
- En 2024 sont concernées les classes 1, 2, 3, et 4 de l'école élémentaire Myriam Errera - 36 rue Carrère pour un coût estimé à 208 333.33 € HT
- En 2025 seront concernées les classes 7, 11, 12, et 13 de l'école élémentaire Myriam Errera - 36 rue Carrère pour un montant estimé à 208 333.33 € HT

Considérant que le coût global des travaux est estimé à 1 041 666,65 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévu début octobre 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération - HT				
Dépenses		Recettes		
Economiste	15 000,00 €	DSIL	317 000,00 €	30,00%
Phase Travaux 1 (2021)	208 333,33 €	Département (Coeff. 1.2)	225 000,00 €	21,29 €
Phase Travaux 2 (2022)	208 333,33 €	Autofinancement	514 666,65 €	70,00%
Phase Travaux 3 (2023)	208 333,33 €			
Phase Travaux 4 (2024)	208 333,33 €			
Phase Travaux 5 (2025)	208 333,33 €			
<b>Total</b>	<b>1 056 666,65 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 056 666,65 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré,  
 Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 317 000 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
 Fait à Libourne  
 24 septembre 2020  
 Le Maire,  
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
 Philippe BUISSON, Maire  
 de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_183-DE



**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-184**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL): DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALE POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LOGEMENTS DE FONCTION**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par le préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020  
Reçu en préfecture le 24/09/2020  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_184-DE

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant enfin que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la démarche de développement durable engagée par la collectivité pour l'ensemble de ses équipements publics,

Considérant que la Ville de Libourne entretient une vingtaine de logements de fonction et de services, répartie sur l'ensemble du territoire communal,

Considérant que ces logements parfois anciens méritent d'être rénovés afin d'assurer un confort énergétique à leurs occupants et de répondre aux nécessités de transition écologique liés au changement de climat,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux pour permettre à ces logements d'atteindre une performance de qualité en terme d'économies d'énergie, la Ville s'engage sur la programmation de travaux prévus de 2021 à 2024.

Pour la première phase de travaux, 3 sites ont été ciblés pour un coût estimé à 113 636.36 € HT :

- Hôtel de Ville – 42 place Abel Surchamp
- Stade Clémenceau - 52 rue des 3 frères Béjard
- École maternelle des Charruads – 111a avenue de la Roudet

En 2022, 3 autres sites sont ciblés pour un coût estimé à 109 090,91 €

- Salle des Fêtes – 1 rue Montesquieu
- Stade Moueix - 52 Avenue de Verdun
- Bourse du travail – 19 rue Giraud

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_184-DE

En 2023, 4 sites sont ciblés pour un coût estimé à 118 181.81 € HT :

- 11 chemin de la Lamberte
- Ex école de Condat (rdc) – 1 avenue du port du Roy
- Ex école de Condat (r+1) – 1 avenue du port du Roy
- Stade Robert Boulin – 7 rue du Général Monsabert

En 2024, 4 sites sont ciblés pour un coût estimé à 109 090.91 € HT :

- Cimetière Quinault – 18 boulevard de Quinault
- Cimetière La Paillette – 91 Rue Montaudon
- Tennis municipal – 4 avenue du Général De Gaulle
- 111 C, avenue de la Roudet

Considérant le coût global de cette opération estimé à 462 500,00 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage prévu à l'automne 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération - HT				
Dépenses		Recettes		
Assistance à maîtrise d'ouvrage	12 500,00 €	DSIL	138 750,00 €	30%
Travaux phase 1 (2021)	113 636,36 €	Autofinancement	323 750,00 €	70%
Travaux phase 2 (2022)	109 090,91 €			
Travaux phase 3 (2023)	118 181,81 €			
Travaux phase 4 (2024)	109 090,91 €			
Total	462 500,00 €	Total	462 500,00 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 138 750,00 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_184-DE

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-185**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : RÉNOVATION THERMIQUE D'UN SERVICE PUBLIC (URBANISME)

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses  
2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de  
préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020  
Reçu en préfecture le 28 septembre  
Affiché le  
Territoire (ORT) par  
ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_185-DE

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre  
2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser  
pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions  
possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et  
qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment  
dans le cadre des contrats « Action Cœur de Ville » et « Ville d'Équilibre »,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des  
territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à  
la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la  
part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à  
l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la  
transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique  
et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la démarche de développement durable engagée par la collectivité pour  
l'ensemble de ses équipements publics,

Considérant que certains de ces bâtiments méritent d'être rénovés afin d'assurer un confort  
énergétique à leurs occupants et à leurs usagers et de répondre aux nécessités de la transition  
écologique,

Considérant la nécessité d'atteindre une performance de qualité en terme d'économies  
d'énergie, la Ville engage des travaux de rénovation des menuiseries extérieures du service de  
l'Urbanisme, sis Place Abel Surchamp, à l'Hôtel de Ville,

Considérant le coût global de l'opération estimé à 52 538,63 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévu à  
l'automne 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_185-DE

Budget prévisionnel de l'opération - HT				
Dépenses		Recettes		
Lot n°1 - Menuiseries	47 628,63 €	DSIL	15 761.59 €	30%
Lot n°2 - Plâtrerie	2 410,00 €	Autofinancement	36 777.04 €	70%
Lot n°3 - Peinture	2 500,00 €			
Total	52 538,63 €	Total	52 538,63 €	100 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 15 761.59 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_185-DE



**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-186**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : PROGRAMME DE VERDISSEMENT DE LA VILLE : AMÉNAGEMENT PAYSAGER, PLANTATIONS PAYSAGÈRES, CRÉATION D'UN VERGER, TRAVAUX DE REBOISEMENT


-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre

2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 24/09/2020  
Reçu en préfecture le 24/09/2020  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_186-DE

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 septembre 2018,

Vue la liste des sites labellisés Natura 2000 – FR7200661 - Vallée de l'Isle de Périgueux jusqu'à sa confluence avec la Dordogne à Libourne,

Vue la Loi Labbé – Loi n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats « Action Cœur de Ville » et « Ville d'Équilibre »,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant enfin que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la transition écologique à engager et la biodiversité à préserver, avec l'objectif de réduire les gaz à effets de serre présents dans l'atmosphère, la Ville de Libourne engage plusieurs travaux de verdissement de sa commune :

- plantations paysagères dans les écoles, les stades, les espaces publics urbains,
- création d'un verger sur le site naturel des Dagueys
- travaux de reboisement en zone humide et naturelle des Dagueys.

Également, afin d'entretenir ses cimetières, dans le respect de la Loi Labbé qui interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public, la commune engage des travaux d'aménagements paysagers (plantations d'arbres et enherbement de prairies fleuries).

Considérant le budget des plantations paysagères et de la création du verger aux Dagueys, opération IMPE01199 estimé à 135 000 € HT,

Considérant le budget des travaux de reboisement en zone humide et naturelle des Dagueys, opération IMPE01199 estimé à 55 000 € HT,

Considérant le budget des travaux d'aménagements paysagers du cimetière de la Paillette, opération IMPE01199 estimé à 60 000 € HT,

Considérant le budget pour les années 2020 et 2021, de l'ensemble des travaux pour l'opération IMPE 01199 estimé à 250 000 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévu courant octobre 2020

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_186-DE

Budget prévisionnel de l'opération				
Dépenses		Recettes		
Verger Dagueys	135 000,00 €	DSIL 2020 (sur travaux)	75 000,00 €	30,00 %
Reboisement Dagueys	55 000,00 €	Autres financements :		
Aménagement paysager cimetière de La Paillette	60 000,00 €	Département	50 000,00 €	20,00 %
		Autofinancement	125 000,00 €	50,00 %
Total	250 000,00 €	Total	250 000,00 €	100,00 %

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 75 000 € dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_186-DE

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-187**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt , le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**DEVELOPPEMENT LOCAL**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE GUADET**

-----  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 sept 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats « Action Cœur de Ville » et « Ville d'Équilibre »,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation du patrimoine public historique et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant la transition écologique à opérer et la biodiversité à préserver en réintroduisant l'arbre et la végétation dans la ville,

Considérant l'intérêt de créer des « îlots de fraîcheur » dans le tissu urbain de la ville,

Considérant la physionomie architecturale particulière de la place Guadet, sa configuration octogonale dont le caractère n'est plus du tout mis en valeur et dont la fonctionnalité ne s'exerce que pour la circulation automobile, il s'agit de redonner à cette place sa typicité, de permettre aux habitants et aux usagers de profiter de cet espace confidentiel afin d'offrir un lieu de convivialité, de proximité, un lieu de rassemblement, de pause et de détente, ombragé dans un quartier resserré et minéral, tout en respectant le caractère historique du site et de son architecture. Il est notamment préconisé de repenser la position du mobilier urbain et de rechercher une uniformité. Faire référence à l'histoire d'Elie Guadet pourrait être aussi une piste de valorisation de l'espace.

Considérant le budget de l'opération pour les années 2020 et 2021 d'un montant estimé à 345 000 € HT

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévus à l'automne 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération - HT				
Dépenses		Recettes		
Maîtrise d'œuvre	20 000,00 €	DSIL	103 500,00 €	30%
Travaux	325 000,00 €	Autres financements (Département de la Gironde, ...)	69 000,00 €	20%
		Autofinancement	172 500,00 €	50%
<b>Total</b>	<b>345 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>345 000,00 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 103 500€ dans le cadre de l'opération précitée

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le  
et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de Libourne

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_187-DE



**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**20-09-188**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 14 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Anne-Marie PRIEGNTIZ, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal

**Absent :**

Valdo DUCLOS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Charles POUVREAU

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**FINANCES**

**DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE VISANT À SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR LA POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la circulaire en date du 14 janvier 2020, NOR : TERB2000342C, du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux Dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2020,

Vue l'instruction de la Ministre de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, datée du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires (NOR : TERB2019408C)

Vue la convention « Action Cœur de Ville » signée avec l'État et ses partenaires le 28 septembre 2018, reconnue comme convention d'Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le contrat « Ville d'Équilibre » signée avec le Département de la Gironde, le 28 sept 2018,

Considérant le projet urbain « Libourne 2025 – la Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant la crise sanitaire Covid 19 qui a demandé à La Ville de Libourne de se mobiliser pour permettre à ses habitants de supporter cette épreuve dans les meilleures conditions possibles, en multipliant notamment les services d'accompagnement de ses usagers.

Considérant que, dans le cadre d'une crise sanitaire qui perdure, l'activité de la ville a repris et qu'il est primordial de pouvoir maintenir les projets d'investissement programmés, notamment dans le cadre des contrats «Action Cœur de Ville» et «Ville d'Équilibre»,

Considérant la volonté de l'État de prendre en compte la fragilisation économique des territoires avec l'objectif de soutenir les investissements par un renforcement des fonds dédiés à la DSIL 2020 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

Considérant la formalisation de cette volonté à travers l'instruction du 30 juillet 2020, relative à la part exceptionnelle de la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) et à l'accompagnement de la relance dans les territoires,

Considérant que les projets soutenus dans ce cadre exceptionnel doivent être relatifs à la transition écologique, à la résilience sanitaire et à la préservation de patrimoine public historique et culturel,

Considérant que ces projets doivent être prêts à démarrer rapidement,

Considérant que la protection du domaine public de la ville concerne notamment des équipements ou secteurs historiques et patrimoniaux : proximité des casernes, place Guadet, avenue de Verdun,

Considérant la nécessité de protéger les abords des établissements scolaires du lycée Jean Monnet et du collège Marguerite Duras,

Considérant que la poursuite du déploiement de la vidéoprotection participe à l'attractivité de la ville,

Considérant qu'il est envisagé l'acquisition de matériels fixes de vidéoprotection pour les lieux énoncés ci-dessus, mais aussi l'acquisition en complément de trois caméras nomades pour vidéoprotéger certains sites en fonction des besoins exprimés par la Gendarmerie nationale et la police municipale,

Considérant le budget estimé de l'opération d'un montant de 166 000 € HT,

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage de l'opération prévu fin 2020,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 166 000 € HT			
Dépenses		Recettes	
Travaux tranche ferme	166 000,00 €	DSIL « 2e volet »	49 800,00 € 30%
		Autofinancement	116 200,00 € 70%
Total	166 000,00 €	Total	166 000,00 € 100 %

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné leur pouvoir),

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_188-DE

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2020 (dotation supplémentaire) un soutien financier à hauteur de 30 % du montant HT de l'opération, soit 49 800,00 € dans le cadre de l'opération précitée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

24 septembre 2020

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

*(Handwritten signature)*

Envoyé en préfecture le 24/09/2020

Reçu en préfecture le 24/09/2020

Affiché le



ID : 033-213302433-20200921-D\_20\_09\_188-DE